

DECRET N° 2008-368 DU 24 JUIN 2008

Portant nomination du Colonel Basile Ballovi
AMEDIN en qualité de Directeur des transmissions
du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 2007-465 du 16 octobre 2007 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la
Sécurité Publique ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 mars 2008 ;

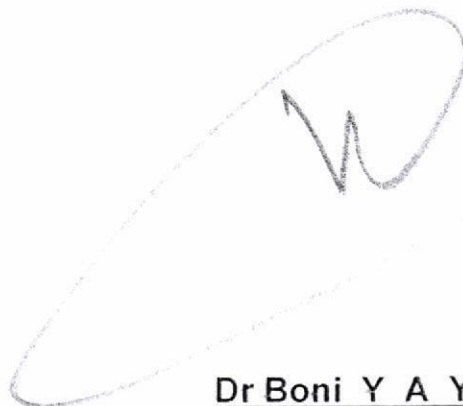
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Le Colonel Basile Ballovi AMEDIN est nommé Directeur des
transmissions du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

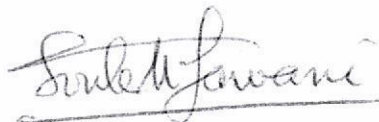
Fait à Cotonou, le 24 juin 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI.-

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité Publique,



Félix Tissou HESSOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MISP 4 AUTRES
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-
INSAE- 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-